



L'Ordre des travailleurs
sociaux et des techniciens
en travail social de l'Ontario

PLAN STRATÉGIQUE

2024-2029

CONDUITE ÉTHIQUE, OBLIGATION DE RENDRE COMPTE,
EFFICACITÉ, ACCENT MIS SUR LA COMMUNAUTÉ



TABLE DES MATIÈRES

- 1** MESSAGE CONJOINT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL ET DE LA REGISTRATEURE ET CHEF DE LA DIRECTION
- 3** NOTRE HISTOIRE
- 5** NOTRE ENGAGEMENT ENVERS LES PREMIÈRES NATIONS, LES INUITS ET LES MÉTIS
- 8** NOTRE ENGAGEMENT EN FAVEUR DE L'ÉQUITÉ, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION
- 11** NOTRE PROCESSUS DE PLANIFICATION STRATÉGIQUES
- 13** NOS PRIORITÉS STRATÉGIQUES

RECONNAISSANCE DES TERRES

L'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario reconnaît qu'il exerce ses activités sur le territoire ancestral d'un vaste éventail de peuples autochtones, dont une grande partie a été et reste occupée par des colons. L'Ordre est reconnaissant d'avoir le privilège de disposer de bureaux à Toronto, sur le territoire couvert par le pacte « wampum du plat à une cuillère », un traité conclu entre les Haudenosaunee et les Anichinabés en vertu duquel ils s'engagent à partager et protéger ce territoire dans un esprit de communauté.

Aujourd'hui, la province de l'Ontario reste le foyer d'une grande diversité de peuples inuits, métis et des Premières Nations. Chaque nation est unique dans ses perspectives, sa langue, son histoire, sa position actuelle et ses réalisations de demain. Nous encourageons toutes nos personnes inscrites à découvrir et à chercher à comprendre les communautés des Premières Nations qui vivent dans les territoires où elles exercent leur profession.

MESSAGE CONJOINT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL ET DE LA REGISTRATEURE ET CHEF DE LA DIRECTION

À l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario (l'Ordre), nous avons pour mission de servir et de protéger l'intérêt public en jouant un rôle de chef de file en matière de réglementation. En réglementant les professions de travailleur social et de technicien en travail social, nous favorisons une pratique éthique et professionnelle afin d'offrir des normes de soins de grande qualité à tous les Ontariens et Ontariennes. Nous sommes fiers de communiquer notre Plan stratégique 2024-2029, qui nous servira de cadre pour orienter nos actions des cinq prochaines années. Ce Plan stratégique reflète notre engagement inébranlable envers la sécurité du public et l'excellence en matière de réglementation. Il témoigne des efforts menés collectivement par notre personnel dévoué, nos personnes inscrites mobilisées, notre diligent Conseil et par le public, qui est au cœur de notre mission et de notre travail.

Notre processus de planification stratégique a impliqué des sujets de discussion aussi nombreux que détaillés. Nous remercions sincèrement toutes les personnes qui y ont participé, car leurs contributions ont été essentielles pour définir la future trajectoire de l'Ordre. Tout au long de ce processus, notre priorité a été de veiller à ce que l'élaboration du Plan stratégique s'appuie sur les différents points de vue et sur le vécu de tous les partenaires et groupes consultés.

Aux membres du Conseil : Nous exprimons notre profonde gratitude à tous les membres de notre Conseil pour leur gouvernance et leur supervision, qui nous ont permis de garantir que chaque étape du processus de planification stratégique était en parfaite adéquation avec notre mandat et nos valeurs fondamentales. Votre dévouement et votre soutien sont irremplaçables.

Aux membres de notre personnel : Nous tenons à ce que tous les membres du personnel de l'Ordre sachent que leur dévouement indéfectible et leur travail acharné ont été le pilier de ce vaste processus. Merci pour vos précieuses contributions.

À nos personnes inscrites et aux groupes/partenaires consultés : Nous sommes profondément reconnaissants pour l'expertise et l'éclairage apportés par nos personnes inscrites lors des phases de consultation. Vos expériences et perspectives professionnelles ont grandement contribué à faire de notre plan stratégique un instrument robuste et complet.



John E. Fleming, Adm. A.
Président du Conseil



Denitha Breau, IA, M.Sc.Inf., MBA
Registrature et chef de la
direction

Au public : Nous remercions les membres du public pour leur participation et leur confiance, qui nous aident à remplir notre mandat axé sur la protection de leur bien-être.

Comme souligné par nos nombreuses initiatives (comme celles présentées dans notre [rapport annuel 2023](#)), l'Ordre a réalisé d'importantes avancées dans la réglementation des professions de travailleur social et de technicien en travail social, notamment en faisant respecter des normes professionnelles rigoureuses et en mettant l'accent sur la protection et la sécurité du public. Notre nouveau Plan stratégique s'appuie sur ces fondements et réitère notre engagement en faveur de ces aspects cruciaux de notre mandat. Ce nouveau Plan stratégique ne constitue pas seulement notre feuille de route pour les années à venir; il sert aussi d'appel à l'action en rappelant notre engagement envers les Premières Nations, les Inuits et les Métis, en faveur de l'équité, de la diversité et de l'inclusion, ainsi que vis-à-vis du public.

S'agissant de l'avenir, nous reconnaissons qu'il est nécessaire de nous adapter à un paysage ontarien dynamique et en pleine évolution, tout en réfléchissant à notre rôle en tant qu'organisme de réglementation. Notre Plan stratégique ne se contente pas d'aborder les défis actuels : il anticipe également les besoins futurs. En adoptant l'innovation tout en restant conforme à son mandat, l'Ordre vise à conserver sa pertinence et à continuer de protéger efficacement le public tout en soutenant les professionnel(le)s du travail social et des techniques de travail social.

Notre objectif principal reste le même : protéger le public à l'aide d'une réglementation efficace des professions de travailleur social et de technicien en travail social. Ce Plan stratégique constitue un plan directeur pour nous permettre non seulement de répondre aux attentes placées en nous, mais aussi de les dépasser en cultivant une confiance renouvelée chez les personnes que nous servons : les membres du public. Ensemble, nous guidons l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario vers un avenir où nous éliminerons les défis d'aujourd'hui tout en saisissant les possibilités de demain.

Merci de jouer un rôle dans cet important parcours. N'hésitez pas à découvrir les initiatives que nous envisageons pour aller de l'avant ensemble.

**À L'ORDRE DES TRAVAILLEURS
SOCIAUX ET DES TECHNICIENS
EN TRAVAIL SOCIAL DE
L'ONTARIO, NOUS NOUS
ENGAGEONS À SERVIR ET À
PROTÉGER LE PUBLIC GRÂCE
À UN LEADERSHIP EN MATIÈRE
DE RÉGLEMENTATION.**

NOTRE HISTOIRE

L'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario (l'Ordre) est l'organisme de réglementation des travailleuses et travailleurs sociaux et des techniciennes et techniciens en travail social en Ontario. L'Ordre a été établi quand la province de l'Ontario a adopté dans son intégralité la [Loi de 1998 sur le travail social et les techniques de travail social](#) le 15 août 2000. L'Ordre, qui rend des comptes au [ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires](#), réglemente à l'heure actuelle le plus grand nombre de professionnels de la santé mentale de la province.

L'Ordre a pour mandat permanent de protéger le public contre les praticiens non qualifiés, incompetents et inaptes. Il remplit ce mandat :

- En établissant des exigences d'accès à la profession de sorte que seules les personnes ayant les titres de compétences requis puissent s'inscrire à l'Ordre;
- En établissant un [Code de déontologie et des Normes d'exercice](#), en les tenant à jour et en veillant à ce que toutes les personnes inscrites les respectent.
- En tenant à jour un [Tableau public](#) des travailleurs sociaux inscrits et des techniciens en travail social inscrits en Ontario;
- En exigeant que les personnes inscrites participent à des activités de perfectionnement professionnel continu dans le cadre du [Programme de maintien de la compétence](#);
- En prévoyant des [procédures rigoureuses en matière de plaintes et de discipline](#);

RELEVANT DU MINISTÈRE DES SERVICES À L'ENFANCE ET DES SERVICES SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES, L'ORDRE RÉGLEMENTE ACTUELLEMENT LE PLUS GRAND GROUPE DE PRATICIENS EN SANTÉ MENTALE DE LA PROVINCE.

VISION :

Avoir l'assurance que les professions dont nous réglementons l'exercice offrent un service sécuritaire, éthique et de haute qualité pour le bien-être du public.

MISSION :

Nous engager à réglementer les professions de travailleuse sociale/travailleur social et de technicienne/technicien en travail social en faisant la promotion d'une pratique éthique et professionnelle.

VALEURS FONDAMENTALES :

CONDUITE ÉTHIQUE, OBLIGATION DE RENDRE COMPTE, EFFICACITÉ, ACCENT MIS SUR LA COMMUNAUTÉ

- **Conduite éthique** : Adopter un comportement équitable, inclusif, respectueux, bienveillant et qui défend la dignité de chaque personne.
- **Obligation de rendre compte** : Servir et protéger le public en demeurant responsable, réceptif et transparent.
- **Efficacité** : Offrir des services en temps opportun, avec efficacité et de façon à obtenir des résultats.
- **Accent mis sur la communauté** : Collaborer en partageant différents points de vue, intérêts et identités afin que chaque voix soit entendue, valorisée, incluse et respectée.

NOTRE ENGAGEMENT ENVERS LES PREMIÈRES NATIONS, LES INUITS ET LES MÉTIS

En tant qu'organisme de réglementation des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social en Ontario, nous nous engageons à protéger le public et à maintenir des normes rigoureuses en matière d'exercice de la profession. Notre engagement envers la vérité et la réconciliation aux côtés des Premières Nations, des Inuits et des Métis s'inscrit dans ce mandat de protection du public.

Notre société actuelle, tout comme le secteur réglementaire, est fondée sur le colonialisme et le génocide des Premières Nations, des Inuits et des Métis. L'Ordre reconnaît les injustices auxquelles les communautés autochtones ont fait face jadis et auxquelles elles restent confrontées aujourd'hui, et concentre ses efforts sur l'élimination du racisme envers les Autochtones. Nous reconnaissons que les professions de travailleur social et de technicien en travail social ont joué un rôle honteux en perpétuant les torts causés aux peuples autochtones, notamment par le biais du système des pensionnats autochtones, de la rafle des années soixante qui s'est poursuivie par la rafle du millénaire, et de la surreprésentation continue dans le système de protection de l'enfance ainsi que dans le système judiciaire. Nous reconnaissons que le racisme et la discrimination systémiques qui règnent au sein des services sociaux et de soins de santé continuent d'affecter les Premières Nations, les Inuits et les Métis, et nous reconnaissons en outre que la colonisation a profondément contribué aux importantes disparités qui existent entre les Autochtones et les non-Autochtones sur le plan de la santé.

De plus, nous reconnaissons que les personnes inscrites issues des communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis n'ont pas contribué à perpétuer ces torts et qu'elles travaillent activement pour que leurs communautés puissent guérir des conséquences de l'oppression systémique et du traumatisme intergénérationnel.

L'Ordre est au tout début de sa démarche de réconciliation, et s'emploie à comprendre, écouter, apprendre et désapprendre. Il est de notre responsabilité d'établir et de concevoir des engagements envers la réconciliation pour soutenir les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation dans le contexte réglementaire qui est le nôtre. Nous reconnaissons l'importance des identités et des cultures croisées, notamment en ce qui concerne les Premières Nations, les Inuits et les Métis, et nous

L'ORDRE RECONNAÎT LES INJUSTICES AUXQUELLES LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES ONT FAIT FACE JADIS ET AUXQUELLES ELLES RESTENT CONFRONTÉES AUJOURD'HUI, ET CONCENTRE SES EFFORTS SUR L'ÉLIMINATION DU RACISME ENVERS LES AUTOCHTONES.

nous engageons à écouter la voix de chacune et de chacun afin d’orienter notre travail. Nous promettons de mettre en œuvre des stratégies destinées à appuyer le processus de guérison des communautés et des personnes autochtones. La vérité, la réconciliation et la décolonisation seront au cœur de nos initiatives axées sur l’équité, la diversité et l’inclusion. L’Ordre œuvre activement à forger avec les personnes et les communautés autochtones des relations constructives et fondées sur le partenariat et la collaboration. Nous rejoignons le processus collectif de guérison et nous nous efforçons d’être responsables et respectueux aux besoins des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

Nous avons conscience qu’il nous reste beaucoup à apprendre et à désapprendre, et nous nous engageons à agir pour contribuer à un avenir plus inclusif et plus juste. Dans le cadre de ce processus, notre objectif est d’appuyer les identités et les cultures croisées et les besoins des communautés et des personnes autochtones.

CONCRÉTISER NOTRE ENGAGEMENT

Ensemble, avec l’accompagnement permanent des Premières Nations, des Inuits et des Métis, le personnel de l’Ordre et les membres de son Conseil passeront des paroles aux actes, en permettant à la vérité et à la réconciliation d’être confirmée au moyen des plans concrets suivants.

Collaboration et partenariats

- Nous établirons des partenariats constructifs avec les communautés autochtones afin de commencer à mettre en œuvre, dans notre contexte réglementaire, les Appels à l’Action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada.
- Nous nouerons des liens significatifs avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis afin d’améliorer la façon dont nous comprenons leurs besoins et y réagissons, et nous œuvrerons conjointement à la réalisation des initiatives de l’Ordre.
- Nous amplifierons l’incidence et la visibilité des perspectives autochtones et nous prêterons appui aux voix autochtones s’exprimant au sein de notre organisme et du secteur des services sociaux.

**IL EST DE NOTRE
RESPONSABILITÉ D’ÉTABLIR
ET DE CONCEVOIR DES
ENGAGEMENTS ENVERS
LA RÉCONCILIATION POUR
SOUTENIR LES APPELS À
L’ACTION DE LA COMMISSION
DE VÉRITÉ ET RÉCONCILIATION
DANS LE CONTEXTE
RÉGLEMENTAIRE QUI EST LE
NÔTRE.**

Transparence et obligation de rendre des comptes

- Nous établirons des paramètres et des points de référence logiques avec nos partenaires des Premières Nations, des Inuits et des Métis afin de mesurer notre progression vers nos objectifs.
- Nous publierons annuellement des rapports sur nos efforts et des exemples qui les illustrent, en soulignant les enseignements tirés ainsi que les aspects à améliorer.

Éducation et formation

- Nous élaborerons des ressources sur la pratique pour faire connaître et faire comprendre les défis uniques auxquels font face les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis afin d'aider les personnes inscrites à l'Ordre à mieux servir ces communautés.
- Nous fournirons des formations obligatoires à tous les membres du personnel et du Conseil sur le racisme envers les Autochtones, la compétence culturelle autochtone et les répercussions du colonialisme.

Prise de décisions fondée sur les données

- Pour mettre en application nos politiques et éclairer nos pratiques relatives aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis, nous nous appuyerons sur des approches relationnelles, factuelles et fondées sur les données.

NOTRE ENGAGEMENT EN FAVEUR DE L'ÉQUITÉ, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION

En tant qu'organisme de réglementation des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social en Ontario, nous nous engageons à protéger le public et à faire appliquer des normes rigoureuses en matière d'exercice de la profession. Notre engagement en faveur de l'équité, de la diversité et de l'inclusion est un volet essentiel de notre travail, motivé par l'urgente nécessité de surmonter et de démanteler les obstacles systémiques ancrés dans le colonialisme. Notre engagement pour l'équité, la diversité et l'inclusion mettra principalement l'accent sur les mesures de lutte contre le racisme envers les Noirs, ainsi que sur l'histoire de l'esclavage et la colonisation, et sur les expériences vécues par les Canadiennes et Canadiens d'ascendance africaine noire. Notre engagement pour l'équité, la diversité et l'inclusion s'appuiera sur des données pertinentes soulignant la surreprésentation des personnes et des communautés noires au sein du système de bien-être de l'enfance et du système judiciaire de l'Ontario et du Canada. Nous reconnaissons que ces inégalités et ces injustices sont la conséquence directe du racisme systémique perpétué par les structures et les pratiques coloniales.

Nous nous engageons à faire progresser les initiatives de lutte contre le racisme envers les Noirs et à en faire un volet clé de nos objectifs pour l'équité, la diversité et l'inclusion et, plus largement, de notre mandat de protection du public. Cette priorité est directement liée à notre rôle concernant la protection des clients et des communautés en garantissant un traitement et des normes de soins justes et équitables pour tous.

Bien que nous mettions l'accent sur la lutte contre le racisme envers les Noirs, nous restons très sensibilisés aux autres formes de racisme systémique. Il nous incombe de reconnaître que d'autres formes de racisme systémique sont activement présentes et affectent tous les jours de nombreux Ontariens et Ontariennes. Nous avons consciemment choisi de privilégier une approche axée sur l'approfondissement plutôt qu'une démarche à visée large. En concentrant nos efforts sur des formes d'oppression et de racisme bien spécifiques, nous sommes convaincus que nous obtiendrons des résultats significatifs et un impact véritable. Cette focalisation

NOTRE ENGAGEMENT POUR L'ÉQUITÉ, LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION S'APPUiera SUR DES DONNÉES PERTINENTES SOULIGNANT LA SURREPRÉSENTATION DES PERSONNES ET DES COMMUNAUTÉS NOIRES AU SEIN DU SYSTÈME DE BIEN-ÊTRE DE L'ENFANCE ET DU SYSTÈME JUDICIAIRE DE L'ONTARIO ET DU CANADA.

[¹Source](#)

délibérée ne diminue pas l'importance des autres enjeux; elle souligne plutôt notre détermination à avoir une influence substantielle dans les domaines qui en ont le plus besoin.

L'Ordre reconnaît que les communautés noires de l'Ontario ont fait et font toujours face à des obstacles systémiques. Nous reconnaissons également l'importance des identités et des cultures croisées, notamment en ce qui concerne les communautés noires, et nous nous engageons à écouter la voix de chacune et de chacun afin d'orienter notre travail. Nous nous engageons à nous attaquer proactivement au racisme envers les Noirs dans nos pratiques réglementaires, ainsi qu'à fournir des ressources pour appuyer les personnes inscrites dans leur pratique. Nous sommes déterminés à mettre en œuvre, dans tous les aspects de notre travail, des stratégies qui luttent spécifiquement contre le racisme envers les Noirs. Ces initiatives s'inscrivent dans les mesures que nous prenons pour l'équité, la diversité et l'inclusion et correspondent à nos valeurs et à nos priorités stratégiques : être efficace et mettre l'accent sur la communauté.

Nous avons conscience qu'il nous reste beaucoup à apprendre et à désapprendre, et nous nous engageons à agir pour contribuer à un avenir plus inclusif et plus juste. Dans le cadre de ce processus, notre objectif est d'appuyer les identités et les cultures croisées et les besoins des communautés et des personnes noires.

CONCRÉTISER NOTRE ENGAGEMENT

Pour veiller à ce que notre engagement donne lieu à des plans concrets, nous avons développé un aperçu des étapes spécifiques que nous suivrons pour respecter notre engagement en faveur de l'équité, de la diversité et de l'inclusion. Ensemble, avec l'accompagnement permanent de personnes et de communautés diverses, le personnel de l'Ordre et les membres de son Conseil passeront des paroles aux actes, en permettant aux changements de se produire au moyen des plans concrets suivants.

Prise de décisions fondée sur les données

- Pour éclairer nos politiques et nos pratiques relatives en matière d'équité, de diversité et d'inclusion, nous nous appuyerons sur des approches factuelles et fondées sur les données.

**NOUS SOMMES DÉTERMINÉS
À METTRE EN ŒUVRE, DANS
TOUS LES ASPECTS DE NOTRE
TRAVAIL, DES STRATÉGIES QUI
LUTTENT SPÉCIFIQUEMENT
CONTRE LE RACISME ENVERS
LES NOIRS.**

Éducation et formation

- Nous fournirons des formations obligatoires à tous les membres du personnel et du Conseil sur le racisme envers les Noirs et la compétence culturelle.
- Nous continuerons d'élaborer des ressources sur la pratique pour faire connaître et faire comprendre les défis uniques auxquels font face les communautés noires afin de doter les personnes inscrites à l'Ordre d'outils leur permettant de mieux servir ces communautés.
- Nous veillerons à fournir régulièrement des possibilités de perfectionnement professionnel axées sur les principes de l'équité, la diversité et l'inclusion et les pratiques antiracistes.

Collaboration et partenariats

- Nous dialoguerons et collaborerons avec des organismes dirigés par des Noirs, des groupes communautaires et d'autres groupes militants pour élaborer et mener conjointement des activités.
- Nous amplifierons l'incidence et la visibilité des perspectives noires et nous prêterons appui aux voix noires s'exprimant au sein de notre organisme et du secteur des services sociaux.
- Nous poursuivrons notre collaboration avec les instances gouvernementales et d'autres organismes de réglementation pour faire converger nos efforts et mutualiser les pratiques exemplaires.

Transparence et obligation de rendre des comptes

- Nous établirons des paramètres et des points de référence clairs afin de mesurer notre progression vers nos objectifs en matière de l'équité, la diversité et l'inclusion.
- Nous publierons annuellement des rapports sur nos activités de l'équité, la diversité et l'inclusion et des exemples qui les illustrent, en soulignant les enseignements tirés ainsi que les aspects à améliorer.

NOTRE PROCESSUS DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Fin 2023, le Conseil de l'Ordre a entamé un processus exhaustif de planification stratégique afin de déterminer l'orientation et les priorités des cinq prochaines années. Tout au long de cette planification, l'Ordre était déterminé à ce que les groupes de consultation puissent faire entendre leur voix. Lors des étapes initiales du processus, de nombreux groupes de consultation ont participé de façon active à l'élaboration du Plan stratégique au moyen de groupes de discussion, d'entrevues et d'une enquête en ligne. Ce processus s'articulait autour de notre engagement concernant la participation et la transparence. Les groupes de consultation ont fourni un éclairage et une orientation très utiles pour l'avenir de l'Ordre, et ils ont grandement contribué à la version finale du Plan stratégique.

Parmi les groupes de consultation qui ont participé au processus de planification stratégique figuraient :
mentation des professions de la santé de l'Ontario

- Les organismes de réglementation canadiens du travail social
- Le Conseil de l'Ordre
- Des personnes inscrites à l'Ordre
- Le personnel de l'Ordre
- Les organismes de réglementation des professions de la santé de l'Ontario
- Le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires
- Le ministère de la Santé
- Le ministère de la Santé mentale et à la Lutte contre les dépendances
- Les membres siégeant à des comités de l'Ordre sans faire partie du Conseil
- L'Association des travailleuses et travailleurs sociaux de l'Ontario
- L'Ontario Social Service Worker Association
- Les organismes de réglementation de l'Ontario
- Les membres du public, représentés par un comité consultatif de citoyens
- Des éducatrices et éducateurs en service social et techniques de travail social
- Des employeurs de travailleurs sociaux et de techniciens en travail social

LES GROUPES QUI ONT ÉTÉ ENGAGÉS AVEC

805
805 travailleurs sociaux et techniciens en travail social

86
86 membres du public

48
48 membres du personnel et du Conseil de l'OTSTTSO

10
10 organismes de réglementation provinciaux et nationaux

10
10 partenaires universitaires

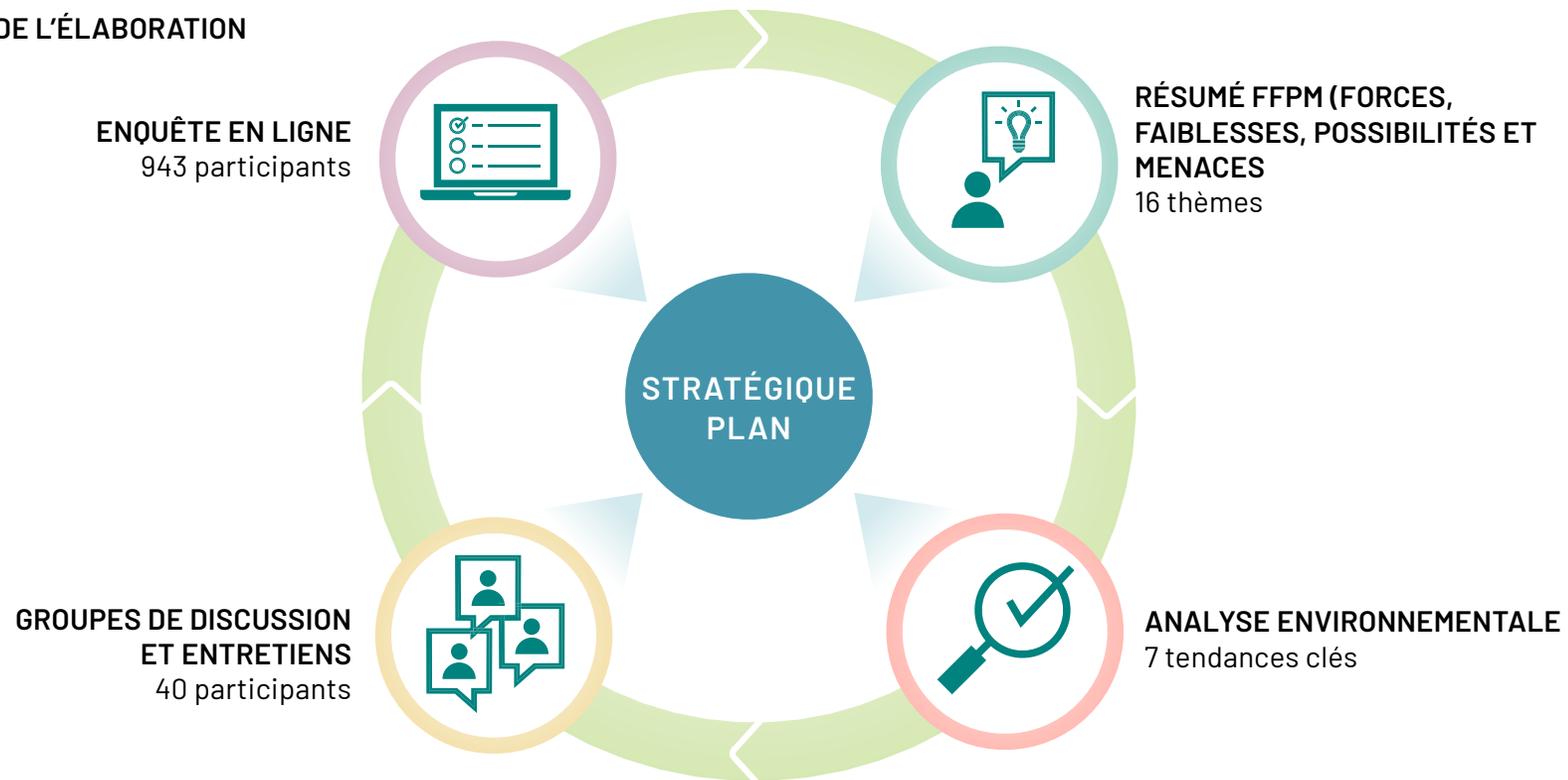
6
6 partenaires gouvernementaux

2
2 associations provinciales de travailleurs sociaux et de techniciens en travail social

À l'issue de ces activités de consultation, les membres du Conseil ont participé à des séances animées, en vue desquelles ils ont passé en revue les constats ressortant des enquêtes, des entrevues et des groupes de discussion, ainsi que d'autres documents de référence. Les séances animées ont aidé le Conseil à perfectionner notre cadre stratégique et l'élaboration du plan d'action stratégique.

Cette approche garantit que notre Plan stratégique reflète les contributions collectives de l'Ordre et des parties prenantes, et qu'il définit une orientation claire et bien délimitée pour les cinq prochaines années.

CONTRIBUTIONS EN VUE DE L'ÉLABORATION DU PLAN STRATÉGIQUE



NOS PRIORITÉS STRATÉGIQUES

EXCELLENCE RÉGLEMENTAIRE

Réduire les risques et les préjudices pour le public en adoptant des approches réglementaires qui servent la population et favorisent une pratique éthique et professionnelle.



AGILITÉ ORGANISATIONNELLE, INNOVATION ET EFFICACITÉ

S'adapter promptement aux changements, adopter la technologie pour travailler plus intelligemment, et toujours viser l'excellence.

COLLABORATION ET PARTENARIATS

Nouer des relations solides pour approfondir les connaissances, améliorer les normes professionnelles et renforcer la sécurité du public.

COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

Concevoir des communications claires, accessibles, régulières, informatives, et à l'écoute du public et des communautés.



EXCELLENCE RÉGLEMENTAIRE

Réduire les risques et les préjudices pour le public en adoptant des approches réglementaires qui servent la population et favorisent une pratique éthique et professionnelle.

Affirmations

- Oui, nous détaillerons clairement notre approche réglementaire axée sur les risques et nous la perfectionnerons de façon à réduire les risques et à prévenir les préjudices.
- Oui, nous prendrons des décisions éclairées, fondées sur des données et des éléments probants.
- Oui, nous améliorerons en permanence nos pratiques réglementaires pour veiller à ce qu'elles cadrent avec une pratique qui soit professionnelle, éthique et équitable.
- Oui, nous anticiperons les changements de notre environnement réglementaire et adapterons activement nos approches pour qu'elles demeurent pertinentes, efficaces et équitables.
- Oui, nous mesurerons, évaluerons, adapterons et perfectionnerons notre influence en matière de réglementation, en visant l'excellence dans tout ce que nous faisons.

Résultats attendus

- Les risques sont déterminés proactivement et traités de façon appropriée.
- Le public est mieux protégé contre les préjudices possibles.



AGILITÉ ORGANISATIONNELLE, INNOVATION ET EFFICACITÉ

S'adapter promptement aux changements, adopter la technologie pour travailler plus intelligemment, et toujours viser l'excellence.

Affirmations

- Oui, nous opérerons avec agilité pour pouvoir être préparés aux changements en matière de réglementation et aux évolutions technologiques.
- Oui, nous allouerons nos ressources efficacement et nous renforcerons notre capacité organisationnelle de façon proactive afin de répondre à des besoins changeants.
- Oui, nous mettrons en œuvre des normes et des approches en matière de prestation de service qui se traduiront par une organisation qui agit efficacement, attentivement et en temps opportun.
- Oui, nous nous servons des enseignements tirés des Premières Nations, des Inuits et des Métis et nous appliquerons les principes d'équité, de diversité et d'inclusion lors de l'élaboration de normes et de politiques.
- Oui, nous établirons un milieu de travail équitable, divers et inclusif au sein duquel les membres du personnel et du Conseil éprouvent un sentiment d'appartenance et où leurs talents contribuent à la réussite organisationnelle.

Résultats attendus

- Une prestation de service plus rapide et plus uniforme.
- Une réactivité accrue et une meilleure capacité à tenir compte des préoccupations et des besoins sociétaux.
- Une compétence culturelle affinée.



COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

Concevoir des communications claires, accessibles, régulières, informatives, et à l'écoute du public et des communautés.

Affirmations

- Oui, nous communiquerons clairement notre [Code de déontologie et Normes d'exercice](#) pour que le public et les communautés soient bien informés, avec les renseignements adéquats.
- Oui, nous continuerons de créer des ressources accessibles et faciles à utiliser, qui contribuent à la protection du public.
- Oui, nous encouragerons un dialogue ouvert entre le public et nos professions afin d'améliorer constamment les pratiques et de répondre efficacement à l'évolution des besoins sociétaux.
- Oui, nous écouterons le public et nous adapterons nos méthodes de communication de façon à répondre à des besoins divers, en utilisant des plateformes et des formats variés pour atteindre, informer et éduquer efficacement nos communautés.

Résultats attendus

- Le public sera mieux informé de la marche à suivre pour accéder aux protections fournies par l'Ordre.
- L'Ordre aura une compréhension plus poussée du point de vue des autres.
- L'Ordre bénéficiera d'une confiance accrue et d'une crédibilité renforcée auprès du public.



COLLABORATION ET PARTENARIATS

Nouer des relations solides et avérées auprès de parties prenantes variées pour approfondir les connaissances, améliorer les normes professionnelles et garantir la sécurité du public.

Affirmations

- Oui, nous dialoguerons et collaborerons étroitement avec les groupes et communautés dignes d'équité, les professions, les organisations et les particuliers à propos de questions pertinentes en vue de protéger et de servir l'intérêt public.
- Oui, nous déploierons des efforts considérables afin de parvenir à l'équité pour ceux et celles à qui elle est refusée depuis longtemps.
- Oui, nous travaillerons aux côtés des Premières Nations, des Inuits et des Métis pour nous pencher activement sur les appels à l'action définis par la Commission de vérité et réconciliation du Canada qui s'appliquent au travail de l'Ordre.
- Oui, nous renforcerons nos partenariats avec le gouvernement, les organismes de réglementation et d'autres instances pour apprendre et progresser dans l'atteinte d'objectifs communs.

Résultats attendus

- L'implication de diverses parties prenantes et leurs contributions permettent d'atteindre les objectifs plus efficacement.
- Nos professions sont bien préparées, compétentes et prêtes à servir le public.

ORDRE DES TRAVAILLEURS SOCIAUX ET DES TECHNICIENS EN TRAVAIL SOCIAL DE L'ONTARIO

250, rue Bloor Est, bureau 1000
Toronto (Ontario) M4W 1E6

Téléphone : 416 972.9882
Sans frais : 1 877 828.9380
Télécopieur : 416 972.1512

otsttso.org